Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122502-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 16 décembre 2025

2025/12/16-02

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Tarifs municipaux 2026	Nombre de présents	**26**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 16 décembre 2025 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier – BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - DENIEL Baptiste - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique -– JESTIN Caroline - DAGORN Nicolas– PAUCHET Gérard – DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

JOULAIN Anita à TANGUY Michel
JOUSSET Nicolas à SELLIN Yannick
GALBRUN Karine à BELLEC Olivier

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BRAESCU ANDRIEU Morgane

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122502-DE

Monsieur Le Maire indique qu'il est proposé d'augmenter les tarifs de 1,2 % l'ensemble des tarifs, excepté les tarifs relatifs aux cimetières et aux droits de place qui ont déjà subi une augmentation en 2025.

TARIFS MUNICIPAUX 2026

DROITS DE PLACE	2026
Occasionnels mètre linéaire/jour	1,85 €
Passagers mètre linéaire/jour (période du 1er avril au 30 septembre)	2,50 €
Réguliers par jour/ml	1,07 €
Réguliers abonnement mensuel	3,90 €
Fêtes patronales (m²/jour)	0,65 €
Forfait caravanes (7 jours)	15,60 €
Déballage occasionnel commerçant de Trégunc/ml	0,90 €
Déballage exceptionnel hors marché / jour	42,20 €
Petits cirques ou spectacles plein air / jour	30,50 €
Grands cirques / jour	72,20 €
Poissonniers (abonnement mensuel)	0,90 €
Retrait affichage non autorisé pour une manifestation dont la date est dépassée depuis 3 jours francs ou affichage illicite	
Affiche / affichettes / panonceaux	11,25 € l'unité
Banderoles	39,70 € l'unité

CIMETIERES	2026
CONCESSIONS (tous cimetières)	
2 m² pour 15 ans	108,00 €
2 m² pour 30 ans	215,00 €
4 m² pour 15 ans	215,00 €
4 m² pour 30 ans	430,00 €
COLOMBARIUM	
Case 2 urnes 10 ans	215,00 €
Case 2 urnes 15 ans	323,00 €
Case 2 urnes 30 ans	646,00 €
Case 4 urnes 10 ans	323,00 €
Case 4 urnes 15 ans	485,00 €
Case 4 urnes 30 ans	969,00 €
CAVURNES	
Cavurne 10 ans (2 urnes)	215,00 €
Cavurne 15 ans (2 urnes)	323,00 €
Cavurne 30 ans (2 urnes)	646,00 €
Vacation pour opération funéraire à percevoir auprès de la famille demanderesse	25,00 €
Fourniture de plaque nominative pour défunts dont les cendres ont été dispersées au jardin des souvenirs	50,00 €

RESTAURANTS SCOLAIRES	2026
Pour information : coût de revient d'un repas :	
Enfant et animateurs extérieurs déjeunant avec les enfants	3,95 €
Personnel communal, stagiaire	5,82 €
Apprenti	3,34 €
Enseignants et autres	7,79 €
Assistants de vie scolaire dans l'obligation d'accompagner l'enfant pour le déjeuner dans le cadre d'un projet personnel de scolarisation	Gratuit
GARDERIE PRE ET POST SCOLAIRES	**2026**
Matin	1,39 €
Soir horaire 1 (goûter)	0,90 €
Soir horaire 2 (goûter + accueil péri-scolaire)	1,91 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122502-DE

UTILISATION DE LA MAIN D'ŒUVRE ET DU MATERIEL COMMUNAL	2026
Main d'œuvre administrative par heure	41,49 €
Prestations de voirie (busage des entrées de propriété uniquement)	Coût réel
Camion avec chauffeur (par heure)	69,83 €
Tractopelle avec chauffeur (par heure)	91,08 €
Voiture légère avec chauffeur (par heure)	54,65 €
Main d'œuvre technique (par heure)	40,99 €
Main d'œuvre technique (par heure) de 22 h 00 à 6 h 00	59,71 €
Frais d'intervention en sus dans les procédures contentieuses de défrichage, élagage, enlèvement de racines	204,42 €
Balayeuse (suite à déversement accidentel sur la chaussée)	91,08 €
Vibrant	69,83 €
Intervention de 2 agents avec le navire de servitude pour les ports (1 heure)	125,49 €
Intervention de 1 agent sur l'estran (1 heure)	39,47 €
Frais d'enlèvement et de garde d'une annexe non identifiée (forfait)	66,79 €

PHOTOCOPIES ET FAX	2026
L'unité A4 noir et blanc	0,40 €
Extrait de matrice cadastral et plan cadastral	3,54 €
Copie de document administratif	0,15 €

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	2026
Terrasses (le m²)	27,53 €
Constructions et installations (tel que rampe d'accès...) en surplomb, au sol ou en sous-sol du domaine public) (Forfait annuel)	25,91 €
Echafaudages, clôtures de chantier, palissades ou véhicules, bennes, nacelles, grues et autres engins sur le domaine public communal pour des travaux privés par ml, par jour et par place	1,77 €

PRÊT DE MATERIEL AUX PARTICULIERS	2026
Table	4,15 €
Banc	2,63 €
Chaises (les 3 chaises)	2,63 € les 3 chaises
Chèque de caution	200,00 €

PRÊT DE MATERIEL AUX ASSOCIATIONS	2026
Chèque de caution	200,00 €

BADMINTON	2026
Heure en salle	11,23 €

TENNIS	2026
Locations de courts - heure en salle	
Tout public	11,84 €
Professionnel	23,68 €
Heure court extérieur	
Tout public	Gratuit
Professionnel	18,32 €
Badges accès à la salle de tennis	
50 unités (1 h en salle)	11,84 €
500 unités (10 h en salle)	75,29 €
2 500 unités (50 h en salle)	145,22 €
Renouvellement de badge (perte ou casse)	23,68 €

TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE (ASSOCIATIONS HORS TREGUNC)	2026
Mise à disposition du terrain synthétique - La séance	56,87 €
Mise à disposition du terrain synthétique avec vestiaires- La séance	90,68 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122502-DE

STERENN ET HALLE DES SPORTS	2026
Qualité de l'utilisateur	
TREGUNC	
Associations : 2 utilisations	Gratuit
Associations : au-delà de 2 utilisations	141,38 €
Entreprises, Ets bancaires, d'assurances...	893,09 €
EXTERIEUR	
Association sans recette (assimilés CE, colloques, séminaires...)	537,68 €
Association avec recettes (billeterie)	946,32 €
Entreprises	2 206,16 €
Chèque de caution pour utilisation de la salle pour les manifestations non sportives	1 170,00 €
PRESTATIONS AU STERENN	
Technicien - coût horaire	30,56 €
Entre 8 h et 22 h du lundi au samedi	50,80 €
Entre 22 h et 8 h + le dimanche	215,15 €
Chèque de caution exigé à la location du Sterenn pour couvrir les dégâts sur les matériels et équipements, perte	215,00 €
Chèque de caution pour prêt de matériel du Sterenn aux associations (tables, chaises, vaisselle...)	320,00 €
Chèque de caution sono	250,00 €
Nettoyage - rangement	
Si pas de confirmation 30 jours avant la date, la salle est libérée	

SALLES DE REUNION : MAISON DE LA MER, MAISON COMMUNALE, ANCIENS SERVICES TECHNIQUES, BRIGANTINES	2026
TOUTES SALLES HORS BRIGANTINES ET PINEDE	
Associations trégunoises sauf syndics (manifestations sans recette et jusqu'à 2 manifestations avec recettes)	Gratuit
Associations extérieures et syndics (entreprises)	141,68 €
Entreprises et assimilées	237,82 €
PASSERELLE (par jour)	
Associations trégunoises sauf syndics (manifestations sans recette et jusqu'à 2 manifestations avec recettes)	Gratuit
Associations extérieures et syndics, associations de copropriétaires	258,06 €
Entreprises et assimilées	354,20 €
CAMBUSE (par jour)	
Associations trégunoises sauf syndics (manifestations sans recette et jusqu'à 2 manifestations avec recettes)	Gratuit
Associations trégunoises au-delà de 2 utilisations avec recettes	141,68 €
Associations extérieures et syndics, associations de copropriétaires	441,23 €
Entreprises et assimilées	708,40 €
Caution pour entretien et mise à disposition	678,04 €
Salle d'activités corporelles (DUNETTE) - coût horaire si créneau disponible (associations extérieures, entreprises, et assimilées	35,42 €
Salle d'activités corporelles (DUNETTE) - coût journalier (associations extérieures, entreprises et assimilées	303,60 €/1ère journée et 150.00 € les jours suivants
Nettoyage (forfait)	136,62 €
Prêt de badges ou clés d'accès	
Caution de mise à disposition de clé ou de badge	130,00 €
Intervention sécurité sur déclenchement alarme	
Intervention de la société de surveillance due à une négligence ou mauvaise utilisation de l'alarme des locaux	101,20 €
Salle de réunion (par jour)	
Ecoles et associations de Trégunc conventionnées	Gratuit
Associations extérieures	67,80 €
Nettoyage	253,00 €
Caution (associations extérieures et non conventionnées)	220,00 €
** 2 utilisations gratuites maximum par an en comptabilisant les utilisations de la halle des sports, du Sterenn*	

ESPACE TERRE MARINE	2026
Grande salle du 1er étage	
Associations trégunoises sauf syndics (manifestations sans recette et jusqu'à 2 manifestations avec recettes)	Gratuit
Associations trégunoises au-delà de 2 utilisations avec recettes	141,68 €
Associations extérieures et syndics, associations de copropriétaires	441,23 €
Entreprises et assimilées	708,40 €
Caution pour entretien et mise à disposition	667,92 €

MAISON DE LA MER	2026		
	1/2 journée	journée	semaine
Ecoles de Trégunc (hors animations communautaires)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ecoles de la CCA	53,64 €	107,27 €	354,20 €
Ecoles hors territoire CCA	107,27 €	214,54 €	708,40 €

ENLEVEMENT DES ORDURES (FESTIVITES ASSOCIATIVES)	2026
Bac Jaune	18,22 €
Bac Ordures Ménagères	19,23 €

BORNE DE SERVICE PARKING QUENTEL	2026
Vidange des eaux usées	
Branchement électricité par heure	2,00 €
Branchement eau pour 100 l	3,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission vie associative et affaires scolaires du 6 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122502-DE

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 2 décembre 2025 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de tarifs municipaux pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 17 décembre 2025
LE MAIRE
Olivier BELLEC

